

Rôle du coordonnateur de grief

Tâches :

- Faire appliquer la convention collective
- Connaître la convention collective locale et nationale
- Rédiger les libellés de griefs selon les normes (avec l'aide de la présidente et ou conseiller)
- Faire les enquêtes de griefs immédiatement après la rédaction
- Aller chercher les jurisprudences concernant les griefs et les mettre dans les dossiers respectifs
- Respecter les délais
- Nominer les arbitres
- Monter les dossiers pour les arbitrages
- Aller en arbitrages avec le plaideur
- Travailler en équipe
- Aller à la conciliation de grief accompagner du conseiller ou de la présidente si ce dernier ne peut pas
- Mettre tous les griefs dans le tableau à cet effet
- Faire un rapport à tous les exécutifs
- Faire un rapport aux membres lors des assemblées
- Les libérations sont aux besoins
- Prêt à vous déplacer dans le CISSS

Appliquer aux :

- elections@scfp5007bsl.ca